



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20251120-052_2025-DE

S²LO

Délibération n°052/2025

OBJET : Création d'un poste de chargé de mission dans le cadre du dispositif « Volontariat Territorial en Administration »

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres le treize novembre précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

BARBIER Sarah, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés : BERARD Nicolas

Procuration : FLOQUET Sandra pour BERARD Nicolas

Secrétaire de séance : BRON Isabelle

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un nouveau dispositif a été mis en place en 2021 par les services de l'État, dénommé « Volontariat Territorial en Administration » (VTA).

Ce dispositif vise à apporter une aide financière aux collectivités territoriales rurales pour le recrutement de jeunes diplômés âgés de 18 à 30 ans et titulaires d'un diplôme au moins équivalent à Bac+2, afin de renforcer leurs compétences en ingénierie de projets sur des missions de 12 à 18 mois.

Ces postes s'adressent notamment à de jeunes diplômés en droit, aménagement du territoire, géographie, administration des collectivités, sciences politiques, et permettent de réaliser des missions telles que : élaboration de diagnostics, animation et développement de projets territoriaux, montage de dossiers de subvention ou appui à des chefs de projets (PVD, PAT, etc.).

Dans ce cadre, Madame le Maire propose la création d'un poste intitulé : Chargé d'urbanisme – Coordinateur et chef de projet structurant, dont la mission sera la suivante :

- Coordonner, travailler en partenariat et accompagner un projet de rénovation et d'agrandissement de l'école ;
- Participer à la définition de la stratégie d'aménagement des espaces du centre-bourg, de la commune et des abords de l'école (parking, espaces de vie, mobilité...) ;
- Coordonner et définir la stratégie d'aménagement de la commune et de ses abords (végétalisation, aménagement d'espaces de vie...) ;
- Créer et développer des outils de communication et d'information modernes et dynamiques afin de renforcer le lien avec les habitants et limiter les litiges ;
- Collaborer avec le Service Comptabilité et les Services Techniques et contribuer à la définition d'une politique d'achats ;
- Participer à la réflexion sur le renouvellement du Plan Local d'Urbanisme.

Le recrutement interviendra sur la base d'un Contrat à Durée Déterminée (CDD), à temps complet, pour une durée maximale de 18 mois, avec un temps de travail minimum de 75 % d'un temps complet. La rémunération sera fixée selon la grille salariale de catégorie B.

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à statuer sur cette proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. **DONNE** son accord pour la création d'un poste non permanent de chargé de mission à temps complet, sur la base d'un CDD de 18 mois, dans le cadre du dispositif « Volontariat Territorial en Administration » ;
2. **DIT** que ce poste sera affecté au service Urbanisme ;
3. **AUTORISE** Madame le Maire à lancer les procédures de recrutement, à recruter le candidat retenu et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce recrutement, notamment le contrat de travail et la fixation des conditions d'embauche et de rémunération ;
4. **SOLLICITE** l'aide forfaitaire au recrutement versée par l'ANCT dans le cadre de ce dispositif, d'un montant de 15 000 € ;
5. **DIT** que les crédits nécessaires à ce recrutement sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que susdit
Pour extrait conforme
Le Maire
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,


